

ARRÊTÉ N°2026-DRJH-024

--

PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS A MADAME AGNÈS DURVILLE

Le maire de la ville d'Auxerre,

Vu l'article L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°CM-2026-003 fixant à 12 le nombre d'adjoints ;

Vu la délibération n°CM-2026-004 portant sur l'élection des adjoints ;

Considérant que Madame Agnès DURVILLE a été élue 4^{ème} adjointe ;

Arrête,

ARTICLE 1er : Madame Agnès DURVILLE est nommée 4^{ème} adjointe en charge de la Santé, de l'action sociale, des Personnes en situation de handicap et de l'Accessibilité.

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera remise à :

- Agnès DURVILLE,
- La Direction Générale des Services
- La Direction de la cohésion sociale et du temps de l'enfant
- La Trésorerie

Le 11 mai 2026



Le Maire,


Mathieu DEBAIN